



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-ONZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 19 décembre 2025

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 19 décembre 2025 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-onzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République a porté sur trois (03) points principaux, à savoir :

1. De la nécessité de mettre en place une fiscalité particulière applicable aux banques commerciales en République Démocratique du Congo

Le Président de la République a été saisi du constat selon lequel les banques commerciales sont régulièrement confrontées à des mesures coercitives de recouvrement fiscal, notamment les saisies et les avis à tiers détenteurs, qui, dans certains cas, entraînent la paralysie, voire l'asphyxie de leurs activités et, par ricochet, de celles de leurs clients.

De telles situations, a – t – il rappelé, sont de nature à fragiliser le système bancaire, à perturber la continuité des services financiers et, par voie de conséquence, à affecter l'ensemble de l'économie nationale.

Réaffirmant que le respect des obligations fiscales demeure un principe intangible, auquel nul ne saurait se soustraire, le Président de la République a



précisé qu'il n'est pas ici question de remettre en cause les droits légitimes de l'Etat en matière de mobilisation des recettes publiques. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'explorer des mécanismes alternatifs et adaptés, permettant d'assurer un recouvrement efficace des créances fiscales sans compromettre la stabilité et le fonctionnement normal des établissements bancaires.

Dans cette perspective, il a instruit le Ministre des Finances, en étroite collaboration avec le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo et les Régies financières, tant au niveau national qu'au niveau provincial, de concevoir, d'harmoniser et de soumettre, une fiscalité particulière, adaptée et différenciée applicable aux banques commerciales, tenant pleinement compte du caractère stratégique, systémique et structurant du secteur bancaire pour la stabilité financière, le financement de l'économie nationale et la confiance des agents économiques.

Cette fiscalité, a – t – il martelé, devra être équilibrée, prévisible et compatible avec les impératifs de continuité des activités bancaires, en privilégiant des mécanismes de recouvrement appropriés, non paralysants et conformes aux bonnes pratiques, tout en garantissant la préservation intégrale des intérêts financiers de l'Etat, le respect strict de la législation fiscale en vigueur et le renforcement durable des recettes publiques.

Parallèlement, il a exhorté les banques commerciales à faire preuve d'un sens accru de responsabilité et à se conformer strictement à la législation fiscale et réglementaire du pays, dans un esprit de transparence, de civisme fiscal et de partenariat constructif avec les pouvoirs publics.

Le Gouvernement est donc appelé à veiller à la mise en œuvre diligente de ces orientations, afin de concilier efficacement la stabilité du système bancaire, la mobilisation optimale des recettes publiques et la dynamique de développement économique de la République.

2. De l'évaluation de la mise en œuvre des réformes du climat des affaires (Rapport de suivi évaluation arrêté au 30 novembre 2025)

Le Président de la République a pris connaissance des conclusions de la première réunion de la Commission technique de suivi des Ministères réformateurs, tenue le 1^{er} décembre 2025. Cette évaluation relève certaines



avancées par rapport aux exercices antérieurs, traduisant une dynamique d'amélioration au sein de quelques départements Ministériels.

Toutefois, au regard de l'état global de mise en œuvre des réformes relatives au climat des affaires, les résultats enregistrés demeurent en deçà des objectifs fixés et des attentes légitimes de la Nation. Cette contre-performance, que le Président de la République a jugé inacceptable, compromet l'élan d'amélioration qu'il a engagé et retarde l'instauration d'un environnement favorable à l'investissement, à la croissance et à la création d'emplois.

Il est dès lors impératif d'accélérer l'exécution des réformes et d'en assurer une mise en œuvre rigoureuse, coordonnée et orientée vers les résultats. Les pesanteurs administratives identifiées devraient être levées sans délai.

Par conséquent, le Président de la République a instruit l'ensemble des Ministères réformateurs et contributeurs concernés à redoubler d'efforts afin d'atteindre des niveaux de performance conformes aux objectifs qui leur ont été assignés.

Il a relevé par ailleurs la persistance de contraintes financières majeures entravant l'amélioration du climat des affaires, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du Guichet Unique de Création d'Entreprises, confronté à un déficit structurel compromettant son efficacité, ainsi que la poursuite et la finalisation du Plan stratégique du climat des affaires.

A cet effet, le Président de la République a chargé la Première Ministre, sous la supervision de laquelle ces dossiers devront être suivis avec le concours de son Cabinet, de veiller à ce que le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, ainsi que le Ministre des Finances, apportent sans tarder des solutions concrètes et durables aux dossiers du Guichet Unique de Création d'Entreprises, du Plan stratégique du climat des affaires, ainsi qu'à l'ensemble des contraintes financières affectant les Ministères réformateurs, telles qu'identifiées dans la matrice des points d'attention issue du rapport d'évaluation.



Il a rappelé que notre ambition demeure claire : *instaurer un climat des affaires compétitif, prévisible et incitatif, condition indispensable à l'attraction des investissements directs étrangers, à la transformation structurelle de notre économie et au développement durable de la République Démocratique du Congo.*

3. De l'organisation de la première édition du Congrès international sur le climat des affaires en Afrique (CICAAF)

Le Président de la République a été saisi par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en vue de la tenue de la première édition du Congrès international sur le climat des affaires en Afrique (CICAAF), prévue au troisième trimestre de 2026 à Kinshasa, sur le thème : « *Repenser le climat des affaires pour un investissement durable et responsable.* »

Parmi les résultats majeurs attendus des travaux de ce Congrès figurent notamment la mise en place d'un Observatoire du climat des affaires en Afrique (OCAAF) ainsi que la création d'un Fonds d'amélioration du climat des affaires en Afrique (FACAA), destinés à accompagner durablement les réformes et à renforcer l'attractivité des économies africaines. Cet événement d'envergure continentale constitue une initiative structurante pour l'amélioration du climat des affaires en Afrique. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation économique, de sécurité juridique et d'intégration normative que promeut l'OHADA.

Pour la République Démocratique du Congo, a – t – il indiqué, l'accueil de ce Congrès représente à la fois un honneur et une marque de confiance, traduisant l'engagement croissant de notre pays en faveur des réformes destinées à instaurer un environnement des affaires attractif, sécurisé et compétitif.

La tenue du CICAAF à Kinshasa offre, en outre, une opportunité stratégique majeure de positionner notre pays comme une plateforme continentale de réflexion, de dialogue et de convergence en matière d'investissement durable et responsable, tant à l'échelle régionale qu'internationale.

A cet effet, le Président de la République a informé le Gouvernement de sa décision de mettre en place un Comité institutionnel *ad hoc* sous la supervision de son Cabinet, chargé d'assurer la préparation, la coordination et la réussite de cet événement. Il a invité, par conséquent, l'ensemble du Gouvernement à s'y



impliquer pleinement, tant sur les plans technique, organisationnel que financier, afin de garantir le succès de cette initiative d'envergure stratégique.

Par ailleurs, il a instruit le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que le Ministre des Finances de veiller, dans les meilleurs délais et sous la supervision de la Première Ministre, à la régularisation complète de la situation de la République Démocratique du Congo vis-à-vis de l'OHADA, afin d'assurer la parfaite conformité de notre pays à ses engagements et de lui permettre d'accueillir ce Congrès dans des conditions optimales.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a orienté son intervention, avant tout, sur **la cohésion gouvernementale et l'engagement pour une République Démocratique du Congo prospère.**

Alors que l'année s'achève, elle a tenu à adresser, au nom du Gouvernement et en son nom propre, ses vœux de paix, de santé et de succès, à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, pour qui l'année 2025 aura été riche en défis et en initiatives. De même, ses vœux les meilleurs ont été formulés à tous les membres du Gouvernement qu'elle a encouragés, au passage, à poursuivre avec ardeur et sens du patriotisme, la mise en œuvre des réformes engagées et des projets qui portent notre Nation vers un développement durable et inclusif.

« Sous la vision et le leadership du Chef de l'Etat, nous avons, ensemble, œuvré au renforcement de la stabilité politique et sociale du pays, à la promotion de la bonne gouvernance et à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Les efforts collectifs accomplis durant l'année 2025 témoignent de notre capacité à travailler avec discipline, responsabilité et unité, en dépit d'un environnement perturbé par la crise sécuritaire dans l'Est de notre pays. Cependant, il reste encore beaucoup à faire afin d'assurer entièrement le bien-être de la population Congolaise », a déclaré la Première Ministre.

Elle a saisi cette occasion pour rappeler que notre réussite dépend de notre cohésion et de notre engagement commun, tout en souhaitant que les leçons de l'année 2025 nous inspirent dans l'accomplissement de nos missions, afin d'anticiper les défis et à construire un Congo plus prospère, plus fort, plus uni.



Une évaluation de l'action gouvernementale sera effectuée en début janvier 2026, et couvrira la période allant d'août à décembre 2025.

Dans un second volet, **la Première Ministre a évoqué le dossier relatif à la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat.** A ce sujet, elle a soutenu que, dans le cadre de la protection du pouvoir d'achat de nos compatriotes, le Gouvernement poursuit ses efforts dans le processus de rationalisation des circuits des transactions financières liées à la paie des Agents et Fonctionnaires de l'Etat.

Toutefois, il y a lieu de constater que des difficultés d'accès au salaire persistent dans certains territoires du pays. D'où, la nécessité de prendre définitivement des mesures afin de pallier cela. C'est le cas de la situation vue dans la province du Sud-Ubangi, en territoire de Budjala ou encore dans la province du Kwilu, en territoire de Bagata ; situation pour laquelle elle a invité les Ministres concernés à s'activer pour s'assurer que les compatriotes de cette partie du pays reçoivent leurs dus.

Des instructions ont été données au Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, et au Ministre des Finances de régulariser rapidement la situation, afin que les enseignants puissent percevoir leurs droits et que les écoles concernées reçoivent les frais de fonctionnement perdus.

Par ailleurs, concernant la paie des agents et fonctionnaires de l'État en général, elle a invité le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget, le Ministre des Finances ainsi que le Ministre du Portefeuille, en collaboration avec le Comité de Suivi de la Paie, à travailler pour l'intégration de la CADECO comme institution financière payeuse mais aussi d'examiner avec le Comité de suivi de la paie d'autres options de paiements innovants.

Ces mesures, a – t – elle insisté, permettront de faciliter le paiement des salaires dans les territoires difficiles d'accès, évitant ainsi aux fonctionnaires et agents de parcourir de longues distances pour percevoir leurs rémunérations.

Tenant compte des services rendus par les banques et institutions partenaires pour le paiement des salaires, la Première Ministre a demandé au Ministre des Finances de tout mettre en œuvre afin de résorber les arriérés relatifs à la rétribution des institutions financières intervenant dans la paie.



II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué par le scepticisme de l'opinion et des Etats-Unis d'Amérique sur l'annonce par l'armée rwandaise et ses supplétifs de l'AFC/M23 du retrait de la ville d'Uvira.

Sur le plan politique, il a été observé des tensions entre les Institutions provinciales autour de l'adoption de l'édit budgétaire dans des provinces telles que le Kongo Central, le Haut-Lomami et le Sud Ubangi. Pour ce faire, des consultations avec les forces politiques ont été préconisées afin de garantir le respect strict des instructions du Chef de l'Etat relatives à la stabilité des Institutions provinciales.

Les membres du Gouvernement ont été informés des conclusions de la réunion d'évaluation de la situation humanitaire dans les territoires occupés tenue, le 18 décembre 2025, avec les représentants de la MONUSCO accompagnés des délégués de OCHA, HCR, PNUD et du BCNUDH.

Le point a été également fait sur les opérations de contrôle d'armes légères et de petit calibre à Kinshasa lancées le 02 décembre 2025. Elles visent à identifier les stocks d'armes détenues par nos Forces aux fins de sécuriser les différentes autorités, à faire la traçabilité systématique de celles-ci, à vérifier leur conformité aux documents de détention ainsi qu'à empêcher tout transfert illégal d'armes vers les acteurs non autorisés aux fins de réduire sensiblement le taux de criminalité et de violence à base des armes à feu à Kinshasa.

En vue de lutter contre le banditisme et la criminalité en cette période des festivités de fin d'année, il s'est tenu, comme annoncé, la réunion du Comité Provincial de Sécurité élargie aux Bourgmestres des Communes, Chefs de Quartiers ainsi qu'aux autres membres des Comités locaux de sécurité. Ils ont été invités à tenir régulièrement des réunions aux fins de maintenir l'alerte au plus haut niveau et mettre hors d'état de nuire les différentes bandes criminelles qui insécurisent nos populations à Kinshasa et dans les différentes villes, agglomérations et centres urbains du pays.



Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir fait état des cas des sinistres et des catastrophes enregistrés au cours de la semaine qui s'est achevée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation sécuritaire et opérationnelle.

Dans la partie Est du pays, la situation sécuritaire s'est dégradée davantage à Uvira, dans le Sud-Kivu, suite à la présence de l'armée rwandaise et ses supplétifs AFC/M23 qui ont accru la violence entraînant plusieurs pertes en vies humaines, la terreur au sein des populations civiles et le déplacement massif des populations contraintes de fuir les atrocités de tout genre.

Et à ce propos, une Cellule de crise se réunit chaque jour autour du Président de la République, Chef de l'Etat et Commandant Suprême des FARDC pour faire le point, assurer un suivi étroit de la situation sur le terrain et prendre des mesures conséquentes.

Il a aussi fait le point des opérations qui se poursuivent en Ituri contre les milices CRP/Zaire, CODECO et FRPI ainsi que dans le triangle Grand-Bandundu – Kinshasa – Kongo Central contre les Mobondo.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré de la détermination des Forces Armées de la République Démocratique du Congo à défendre la patrie, rétablir l'autorité de l'Etat et assurer la sécurité de nos populations.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, intervenant comme invité au Conseil, a passé en revue les développements de la conjoncture économique en République Démocratique du Congo.



En effet, la situation économique du pays est demeurée globalement stable avec les principaux indicateurs qui sont au vert, entre autres :

- *L'inflation annuelle a oscillé autour de 2% ;*
- *Le taux de change du jour est de 2.136 CDF le dollar américain et devrait rester stable ;*
- *Les réserves de change couvrent trois (03) mois d'importations de biens et services ;*
- *Les dépôts bancaires repartent à la hausse et ont atteint 15,7 milliards USD contre 14.5 milliards USD trois mois plus tôt avec une proportion des dépôts en CDF plus importante. Ils représentent 12,4% des dépôts contre 10% il y a trois mois témoignant ainsi un retour progressif de la confiance en la monnaie nationale.*

En rythme hebdomadaire, les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise se sont plutôt bien comportés.

Face aux facteurs de risque sur le plan externe et interne, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a réitéré ses recommandations allant dans le sens du maintien d'une coordination étroite entre les politiques monétaire et budgétaire, afin de préserver la stabilité macroéconomique et le pouvoir d'achat intérieur ; et du renforcement du suivi des prix intérieurs et de la communication, afin d'ancrer les anticipations et soutenir la confiance dans la monnaie nationale.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation épidémiologique dans notre pays.

En ce qui concerne le Choléra, la tendance à la 49^{ème} semaine épidémiologique a été marquée par une baisse continue du nombre des nouveaux cas passant de 1.147 à 1.118 cas suspects dont 5 décès, soit une létalité de 0,5%. 85 nouveaux cas suspects dont 2 décès ont été notifiés à Kinshasa au cours de la même période.

Pour ce qui est du Mpox, la tendance à cette 49^{ème} semaine a également été caractérisée par une baisse du nombre de nouveaux cas suspects, passant de 421 à 287 par rapport à la semaine précédente. Globalement, une baisse significative des notifications est observée, avec une réduction du nombre de cas positifs.

Les actions de riposte se poursuivent pour éradiquer ces épidémies.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.5. Note d'information relevant du secteur de l'Agriculture

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a fait le point sur le projet de déploiement du Parc Agro-Industriel de Mbanza-Ngungu (PAI), qui est un projet structurant développé dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé, conformément à la législation Congolaise en vigueur.

Sur une superficie de 104.000 hectares, ce Parc Agro-Industriel sera divisé en trois zones qui seront traversées par la rivière Inkisi. Ses terres seront étudiées, défrichées, cultivées et plantées à raison d'environ 10.000 hectares par an.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a précisé qu'il s'agit d'un projet initié par le secteur privé, porté par un consortium d'entreprises nationales et internationales, avec l'accompagnement technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Le projet vise à : *renforcer la sécurité alimentaire nationale, développer la transformation locale des produits agricoles, créer massivement des emplois, réduire les importations alimentaires et soutenir l'industrialisation du secteur agricole.*

Sa mise en œuvre requiert un investissement total de 974,732 millions de dollars américains, réparti principalement sur les quatre premières années. Sans engagement financier, ce projet permet à l'État de bénéficier :

- *D'infrastructures agro-industrielles modernes ;*
- *De milliers d'emplois directs et indirects ;*
- *D'un transfert de compétences et de technologies ;*
- *D'une augmentation de la production locale ;*
- *D'une réduction des importations alimentaires ;*
- *D'une amélioration durable des revenus agricoles.*

Le Parc Agro-Industriel de Mbanza-Ngungu constitue donc un modèle de partenariat équilibré, dans lequel : *(i) le secteur privé investit tous les fonds requis et porte le risque financier ; (ii) l'État encadre, sécurise et supervise ; (iii) les partenaires techniques internationaux garantissent la crédibilité et la transparence.*

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire a rassuré que ce projet s'inscrit pleinement dans la vision du Gouvernement visant à promouvoir des investissements structurants sans pression sur les finances publiques, tout en maximisant l'impact économique et social.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.6. Note d'information relevant des Affaires Sociales

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a présenté une note d'information à deux volets, pour lesquels elle a sollicité et obtenu l'accompagnement du Gouvernement.

1° Mise en place d'un Centre de collecte des dons en faveur des vulnérables et démunis à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la Solidarité Humaine le 20 décembre 2025.

C'est une initiative stratégique qui permettra de contribuer à l'efficacité de l'action du Gouvernement relative à la Solidarité Nationale et d'assurer une réponse étatique plus juste et plus rapide aux besoins des populations les plus démunies.

Il s'agit d'un hub logistique pour les associations caritatives qui recevra, triera, valorisera et redistribuera des biens neufs ou d'occasion et de la nourriture aux personnes vulnérables et en difficulté, tout en intégrant souvent les aspects d'économie circulaire et de réinsertion professionnelle (ateliers de tri, formations). Les entreprises pourront faire le déstockage des produits et les particuliers donner facilement avec l'assurance de contribuer à l'élan de solidarité nationale.

Ce Centre de Collecte de Dons en Nature, fonctionnant sous la coordination de la Direction Générale de la Solidarité Nationale et la Réinsertion Sociale (DGSNR), va améliorer l'aide sociale en canalisant les dons en nature vers les démunis directement avec l'accompagnement et l'assistance des organisations (ONG, associations) pour la distribution directe aux bénéficiaires.

Des antennes seront ouvertes à travers le territoire national avec un modèle opérationnel qui reposera sur l'établissement des sites logistiques centraux. La phase pilote sera lancée à Kinshasa, avec comme site logistique central le siège de la DGSNR dans la commune de Kasa-Vubu.

2° Problématique de gestion des compatriotes réfugiés au Burundi et en Tanzanie.

A ce sujet, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a présenté les contours de la situation et a rassuré de la collaboration étroite de notre Gouvernement, au regard du cadre des mécanismes humanitaires reconnus, pour apporter un appui



complémentaire aux efforts du Burundi et de la Tanzanie, en partenariat avec les organismes du système des Nations Unies.

Elle a détaillé les actions engagées et celles recommandées tant au niveau diplomatique, humanitaire qu'institutionnel, avant de faire le point sur les préparatifs de la mission humanitaire urgente telle qu'instruite par le Président de la République au cours de la 70^{ème} réunion du Conseil des Ministres pour apporter une assistance humanitaire à nos populations réfugiées dans les deux pays.

Par ailleurs, la Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a souligné que la stratégie prévoit également des mesures de contingence pour l'assistance aux rapatriements volontaires sur le sol Congolais. Il s'agit d'une approche transitoire à promouvoir par son Ministère en collaboration avec d'autres Ministères sectoriels et les partenaires.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information, tout en décidant de la mise en place du Commission interministérielle chargée du suivi des questions humanitaires des compatriotes déplacées.

II.7. Note d'information relevant des Finances Publiques

Le Ministre des Finances a présenté au Conseil la note relative au mécanisme de sanctuarisation des ressources attendues par la République Démocratique du Congo au titre d'appuis budgétaires dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement appuyé par la Facilité élargie de crédit du Fonds Monétaire International (FMI).

Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord conclu le 22 mai 2025 entre notre Gouvernement via le Ministère des Finances et la Banque Centrale du Congo (BCC) lequel constitue un engagement du Gouvernement du Programme FEC et, par conséquent, conditionne le décaissement des ressources affectées à l'appui budgétaire.

La prise d'acte de ce mécanisme, a insisté le Ministre des Finances, permettra d'accélérer l'approbation par le Conseil du FMI, du rapport de la deuxième revue du Programme FEC dont la date de la réunion est fixée pour ce vendredi 19 décembre 2025.

Le Conseil en a pris acte.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 70^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 12 décembre 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Dossier relevant du secteur du Développement Rural

Le seul dossier traité par les membres du Conseil était lié à la Politique nationale du développement rural qui leur a été présentée par le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural pour examen et approbation.

En effet, ce document de Politique sectorielle est basé notamment sur les orientations stratégiques du PNSD. Il prévoit la diversification de l'économie et ce, en transformant le monde rural en moteur de la croissance économique. Sa mise en œuvre permettra de contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur du développement rural conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux normes internationales ratifiées par notre pays.

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a précisé que la vision est de faire de son secteur, le moteur de croissance par l'amélioration de la productivité des infrastructures rurales, la structuration des sociétés coopératives multisectorielles, l'aménagement spatial, l'habitat et la création des emplois ruraux décents en vue de rendre le milieu rural plus attractif et lutter contre l'exode rural d'ici à 2035 et transformer le milieu rural Congolais en un espace plus productif en utilisant les principes de bonne Gouvernance des ressources d'ici l'horizon 2050.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet de Décret relevant du secteur de l'Urbanisme et Habitat

Dans ce chapitre, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme et Habitat a soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil, le projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°23/35 du 10 octobre 2023 portant création,



organisation et fonctionnement du Comité Stratégique pour la Supervision du Projet d'Extension de la Ville de Kinshasa (CSSPEVK).

En effet, ce texte modificatif comporte trois articles et modifie 4 articles dans le but de dynamiser et de garantir un fonctionnement efficient aux organes de cette structure technique, à savoir : *le Comité de Pilotage et la Coordination*.

Il répond ainsi à la nécessité de rationaliser, après une expérience de deux années de fonctionnement, la composition du Comité Stratégique pour la Supervision du Projet d'extension de la Ville de Kinshasa et de doter sa coordination de l'autonomie administrative et financière.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

Commencée à 14h55', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h38'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

